

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 23 février 2022

11-2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procuration : MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean,

Absent : REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Aire de lavage des pulvérisateurs - Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Crédits proposés 2022	Fonctionnement	12 000.00 €	11 543.71 €
	Investissement	- €	- €
Reports de l'exercice 2021	Fonctionnement		456.29 €
	Investissement		
Restes à Réaliser 2021			
TOTAL DU BUDGET	Fonctionnement	12 000.00 €	12 000.00 €
	Investissement	- €	- €
	TOTAL	12 000.00 €	12 000.00 €

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2022 pour l'aire de lavage présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

